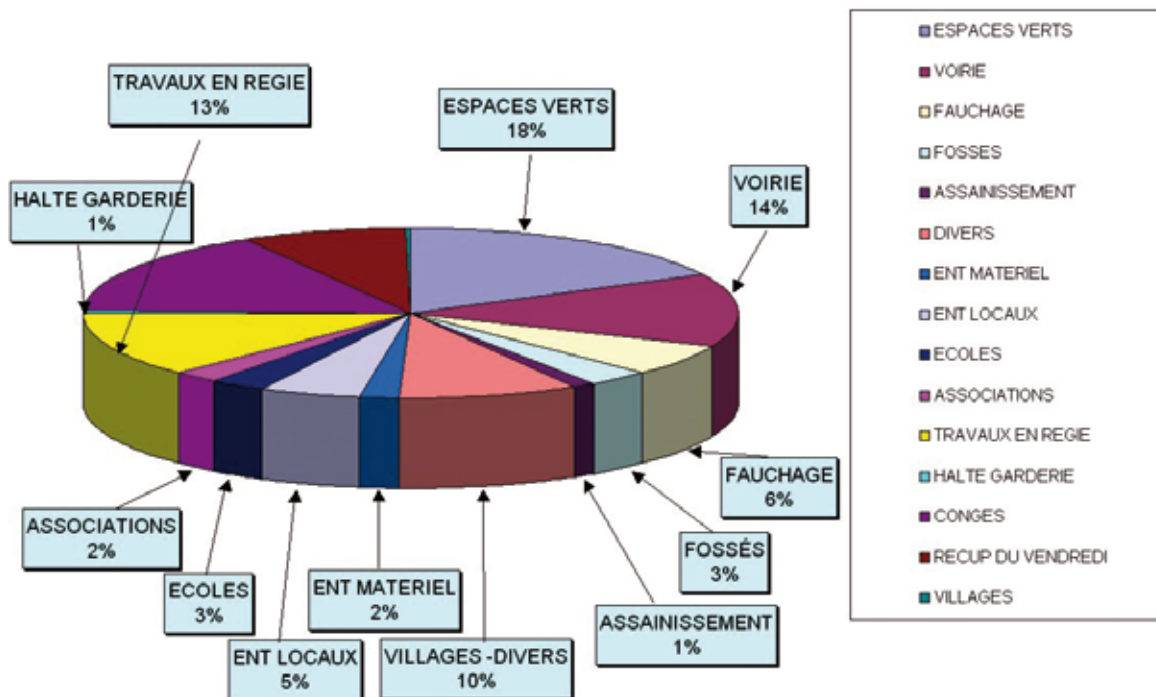


# L'ACTIVITÉ DES AGENTS TECHNIQUES EN 2009



Christian Dubreuil

**ESPACE VERTS** : c'est une des activités dominantes des agents techniques de notre commune car elle démarre au début du printemps pour s'achever à la fin de l'automne. Elle comporte la préparation du terrain pour les plantations, la taille des arbres, l'aménagement des parterres de fleurs et d'arbustes. La tonte et le débroussaillage sont deux activités très importantes (entre 6 et 7 hectares doivent être entretenus) qui sont réalisées quotidiennement à raison d'un secteur par jour. En outre, ces travaux sont réalisés dans le respect de la nature (utilisation très limitée des pesticides, arrosage par pompage dans la Glane dans le cadre des économies). Si la commune a décroché le premier prix des Villes Fleuries dans sa catégorie, cela n'est pas dû au hasard. Nous vous conseillons de lire l'entretien de Denis et Joël qui vous expliquent l'amour de leur métier.

**ENTRETIEN DE ROUTES** : ce sont 40 km de chaussée et 20 km de chemins à entretenir. Ces travaux sont pilotés par Michel et Aurélien. Ils se décomposent en trois opérations : la sécurisation, c'est savoir réparer les chaussées pour apporter une sécurité immédiate aux usagers, la prévention, c'est colmater les fissures de la structure des chaussées en attendant la réfection totale par une entreprise, la réfection, c'est programmer les gros travaux avec l'appui technique des services de Limoges-Métropole selon des critères définis : caractère d'urgence, passages fréquents, engagement de la commune à goudronner un chemin par an.

Pour 2009, 6km de réfection ont été réalisés, ce qui demande un investissement important (environ 150 000 €).

**FAUCHAGE** : il est réalisé en grande partie par des moyens mécanisés et mis en commun avec les agents de chaque commune (Veyrac, Peyrilhac et Saint-Gence). Le fauchage est effectué en trois étapes :

- trois fois par an, les banquettes de la chaussée afin d'assurer une sécurité des déplacements et une visibilité de la signalisation ;
- deux fois par an, les fossés pour un bon écoulement des eaux de pluie ce qui assure la pérennité de la chaussée ;
- une fois par an, les talus afin d'assurer la propreté et le dégagement de la visibilité.

Un fauchage manuel permet le débroussaillage dans les villages, autour des panneaux de signalisation, des poteaux électriques et télécommunications. Ainsi, nous pouvons supprimer l'utilisation des désherbants chimiques. Nous rappelons le slogan que vous avez pu lire le long de nos routes : « **A TROP FAUCHER, LA NATURE SE TAILLE** ».



**FOSSÉS :** le curage des fossés est également réalisé en mettant en commun les moyens des trois communes. Nous travaillons suivant les critères suivants :

- préparation de la réfection programmée des chaussées ;
- secteurs critiques pour faciliter l'évacuation des eaux de pluie ;
- réfection des entrées charretières existantes dans le cadre de l'entretien ;
- réalisation des entrées charretières de particuliers pour les constructions neuves (la fourniture des buses et des têtes de sécurité est à la charge des particuliers).



**ASSAINISSEMENT :** un suivi hebdomadaire est assuré pour le bon fonctionnement des 4 lagunes ainsi que le fauchage manuel de leurs espaces verts. Ces quatre domaines d'activité sont réalisés par une mise à disposition de services au bénéfice de Limoges-Métropole qui dispose de ces compétences.

**ENTRETIEN MATÉRIEL :** l'entretien et les réparations du parc automobile sont réalisés par Serge. Ce parc se compose de 2 tondeuses autoportées, de 3 véhicules VL, de 2 camions (3.5 t et 10 t), d'un tracto-pelle, et d'un tracteur 100 CV avec épaveuse ainsi que du petit matériel (débroussailleuse, tondeuse, lame à neige, etc...). Le matériel utilisé pour les travaux de voirie relève de l'agglomération.

**ENTRETIEN LOCAUX :** maintenance des bâtiments, mairie, salle polyvalente, écoles, vestiaires foot, etc.

**ÉCOLES :** déplacement du portail de l'école primaire, réfection des peintures intérieures et extérieures, ces travaux sont souvent réalisés pendant les périodes de vacances scolaires.

**AIDE AUX ASSOCIATIONS :** en 2009, nous avons procédé à l'aménagement des vestiaires de Saint-Gence Athlé avec la pose de panneaux de placoplâtre, à la réparation de la pompe d'arrosage du stade et à l'entretien annuel des vestiaires du stade. Une aide technique est systématiquement apportée par la commune aux associations pour l'organisation de leurs manifestations.

**TRAVAUX EN RÉGIE :** ce poste est important car il a concerné trois chantiers, l'aménagement du Chemin des Poussettes, la réalisation de l'accès pompiers aux écoles et de l'arrêt-bus aux Cireixaux.

**HALTE GARDERIE :** la commune est propriétaire des locaux utilisés par la Halte-Garderie et prend donc à sa charge l'entretien. Ainsi, ont été réalisés, la mise en conformité des câblages électriques du coin cuisine et des sanitaires ainsi que l'entretien des espaces verts.

**VILLAGES ET DIVERS :** les interventions dans les villages concernent essentiellement l'aménagement du parking des HLM de Senon dont la partie maçonnerie a été réalisée par Hervé.

Ces activités ont aussi concerné la réalisation du parcours santé, les mises en place des décorations de Noël, ainsi que le déneigement et diverses interventions sur la chaussée (police du maire).

Les cantonniers, chers à nos anciens, n'existent plus, finis la faux, le râteau, le balai, le char à bœufs. Désormais, les agents techniques communaux sont des jardiniers, des mécanos, des maçons, des électriciens ou des conducteurs d'engins. L'ensemble du personnel communal constitue une vraie équipe, indispensable au service public, car au service du public ! Nos employés sont au plus près de nos administrés lorsqu'il faut déneiger, intervenir après un coup de vent, contacter les habitants isolés pour recenser leurs besoins.



Mesdames, Messieurs les employés, chapeau bas et respect.



## QU'EST-CE QUE LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES?



Bernadette De Angeli

Elle est composée de plusieurs élus qui réfléchissent et agissent pour améliorer les conditions de vie de nos concitoyens qui ont des difficultés. Cette commission travaille dans le sens du renforcement du lien intergénérationnel en ayant soutenu depuis sa création

l'association « Les Jeunes d'Antan » qui rassemble chaque semaine dans des ateliers, les personnes isolées les plus âgées de la commune. La municipalité, avec l'aide du club du 3<sup>ème</sup> âge leur a permis d'être accueillis dans le local du club.

Cette commission a également en charge l'organisation du repas des aînés qui a lieu tous les ans



Animation pour le repas des Aînés



le 1<sup>er</sup> dimanche de Décembre, ainsi que la distribution des colis de Noël pour ceux qui ne peuvent y participer. Ce repas contribue à renforcer le lien social et à divertir nos anciens avec un moment à la fois gastronomique et festif en proposant, avec la participation d'association de la commune, des démonstrations de danses diverses. En 2009, deux groupes de danseurs et danseuses, dont Tonic Seniors ont réalisé des démonstrations très appréciées.

La solidarité est aussi une volonté, c'est pourquoi nous avons demandé à l'assistante sociale du secteur de tenir des permanences régulières dans la mairie de Saint-Gence afin de faciliter les contacts avec la population. De plus, la commission peut étudier les demandes d'aides financières pour des personnes rencontrant des difficultés.

## ET LA COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES ?



Vers l'infini...

La commission Affaires Scolaires travaille en étroite collaboration avec les enseignants, le personnel affecté aux écoles et les représentants des parents d'élèves afin de garantir les meilleures conditions d'étude à nos enfants. Elle veille à mettre à disposition des écoles les matériels et les locaux les mieux adaptés. Les élus siègent et participent activement au conseil d'école des écoles maternelle et primaire.

La commission s'est fortement impliquée dans la gestion des transports scolaires en collaboration avec les services de Limoges-Métropole et du Conseil Général. Depuis 2009, les circuits de ramassage scolaire sont revus tous les ans avant chaque rentrée scolaire, afin de les adapter pour limiter au maximum les temps de transport.

Cependant, à la rentrée 2009, des modifications sur les circuits à destination des lycées ont créé des difficultés. Les membres de la commission sont intervenus pour modifier ces circuits en particulier sur le secteur du Theil. De nouvelles améliorations sont attendues pour la rentrée 2010.

La volonté du Conseil Général de modifier la sectorisation des collèges nous a fortement mobilisés. Les enfants de Saint-Gence sont maintenant rattachés au collège André Maurois de Limoges. Après une période de désaccord, les négociations devraient permettre d'effectuer ce changement dans de meilleures conditions : horaires de rentrée au collège, durée des transports ... La commission continuera à suivre ce dossier très attentivement en 2010.

L'abri-bus  
situé au  
centre-bourg





## ET LE SIEPEA ?

Quel sigle barbare ou bizarre me direz-vous ! Il signifie Syndicat Intercommunal pour l'Enfance, la Petite Enfance et l'Adolescence.

Que cache-t-il ?

La volonté des trois communes de Saint-Gence, Veyrac et Peyrilhac de se regrouper pour offrir à nos enfants des structures adaptées à leurs besoins.



*L'Accueil de loisirs à Veyrac*

Ainsi, en 2001, la création de la Halte-Garderie Malices et Chocolats (gérée par une association parentale) a amené les élus à s'interroger sur les besoins des parents et des enfants. L'évolution démographique de nos communes, avec l'arrivée de jeunes couples ou de jeunes familles avec des enfants, allait obliger les communes à structurer la politique enfance-jeunesse. C'est alors que naquit le SIEPEA en 2004.

L'Accueil de Loisirs fut créé et installé à Veyrac et le Relais Assistantes Maternelles à Peyrilhac.

Le SIEPEA a connu une année 2009 difficile avec l'application de la convention collective pour le personnel de Malices et Chocolat, l'arrêt provisoire des activités périscolaires et des activités à destination des ados, ainsi que la fermeture du Lieu d'Accueil Enfants-Parents. Mais le fonctionnement de la Halte-Garderie à Saint Gence, de l'Accueil de Loisirs à Veyrac et du Relais Assistantes Maternelles à Peyrilhac est très satisfaisant et permet au syndicat d'envisager des perspectives meilleures pour l'avenir.

*Vue sur le lotissement du Clos, le plan d'eau et le clocher de l'église*



# LIMOGES-MÉTROPOLE : LES EXIGENCES

## ET LES AVANTAGES DE NOTRE PARTICIPATION

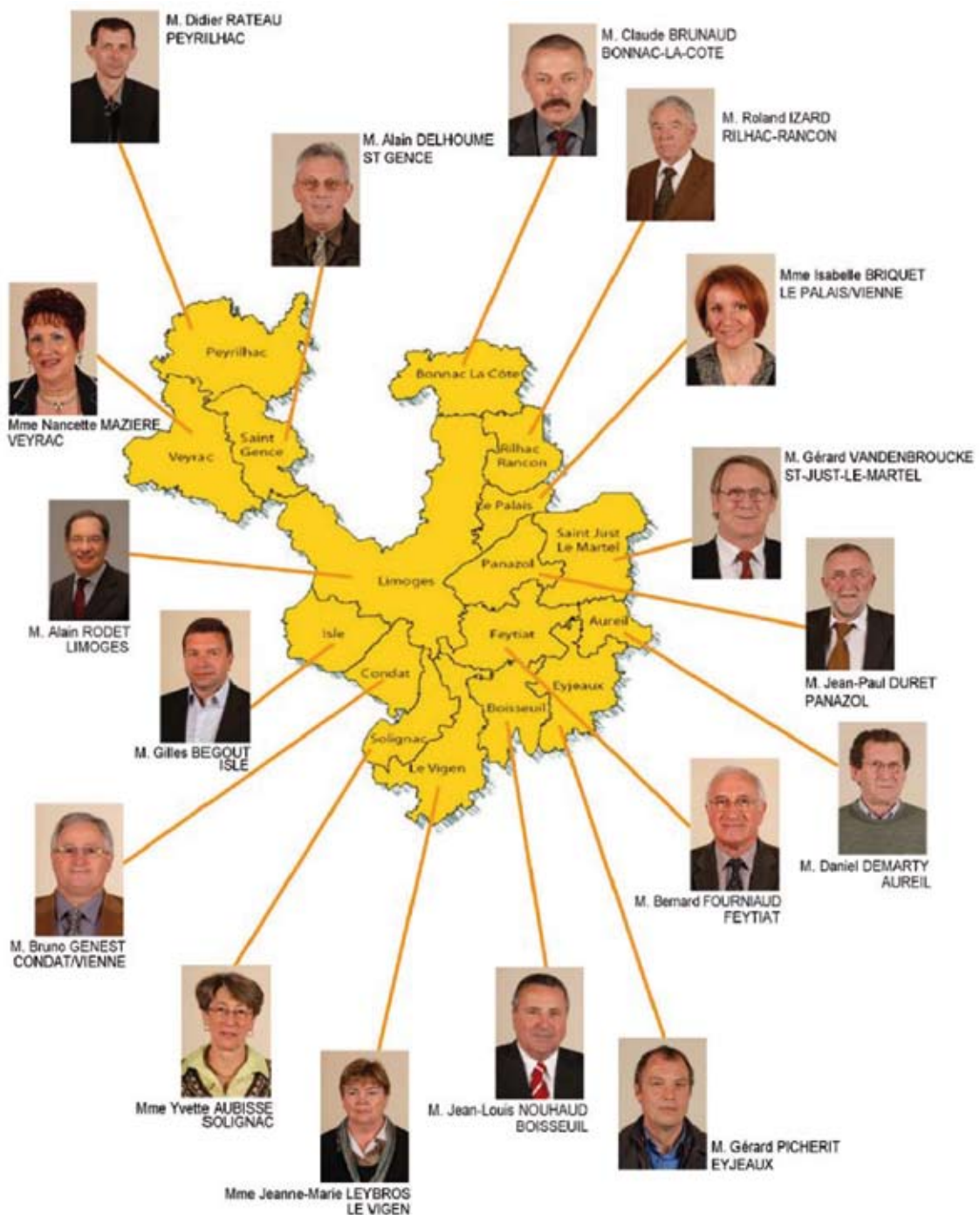
En faisant le choix de notre participation à la communauté d'agglomération constituée autour de la commune de Limoges, des interrogations ont pu être ici et là formulées. Risquons-nous d'être noyés ? Allions-nous pouvoir garder notre identité ? Pourrions-nous y défendre les intérêts des habitants de la commune ?

Aujourd'hui, nous sommes certains d'avoir fait le bon choix.

Les demandes de certaines communes pour y adhérer aujourd'hui, comme Verneuil/Vienne qui n'a pas voulu prendre le train de cette intercom-

munalité à son départ, montre bien que c'était un choix de raison et le seul possible, ne serait-ce que par la communauté de vie construite autour de Limoges.

Les avantages qui découlent notamment des transferts de compétence en matière de voirie et d'assainissement sont indéniables. Il aurait été impossible d'investir chaque année autour de 170 000 € pour entretenir notre voirie, comme nous le faisons depuis plusieurs années. A la fin de la mandature, toutes les routes de la commune qui le justifient auront pu être traitées.



La carte des communes composant l'agglomération Limoges-Métropole





*Le travail en « atelier », fauchage*

Les équipements obtenus au titre de la voirie ont également permis une organisation des principaux chantiers en lien avec Veyrac et Peyrilhac afin d'améliorer notre efficacité et de réduire les coûts. La mise à disposition de nos agents pour cette compétence permet également de rester dans une organisation de proximité qui apporte une réponse rapide et maîtrisée aux besoins exprimés par nos concitoyens.



*Réalisation des réseaux de collecte à La Châtre*

De même, des opérations d'assainissement collectif aussi lourdes que celle de la Châtre et demain, celle des Monts, n'auraient jamais pu être réalisées ni envisagées avec un financement uniquement communal. Le contrôle gratuit des assainissements individuels et les aides apportées

pour trouver des solutions en cas de remise à niveau nécessaire sont autant de points positifs.

Sur le plan financier, l'abandon, au profit de l'agglomération, de la taxe professionnelle, dont on sait ce qu'elle va devenir, est largement compensée par la dotation de solidarité versée par Limoges-Métropole (135 000 € pour 60 000 € de taxe professionnelle).

Enfin, la construction de la déchèterie de Saint-Gence, dans le cadre de la compétence Ordures Ménagères et l'organisation des transports (mise en place de Télébus) constituent des services nouveaux qui découlent de notre rattachement à Limoges-Métropole.

Mais notre adhésion à Limoges-Métropole nous impose aussi des obligations. Le maire de Saint-Gence, Alain Delhoume est membre titulaire (suppléant Jean-Paul Mariaud) du bureau de Limoges-Métropole qui comprend 21 membres et qui se réunit tous les mois pour préparer le Conseil Communautaire, composé de 46 membres titulaires (Saint-Gence y dispose également d'une place de titulaire et de suppléant).

Au sein du bureau, Alain Delhoume suit plus particulièrement les questions d'insertion autour de la politique de la ville.

Mais le travail le plus important est réalisé au sein des commissions qui se réunissent régulièrement. Avant chaque conseil communautaire, il y a parfois une dizaine de réunions de ces commissions auxquelles la Commune de Saint-Gence se fait un devoir de participer. Elle y est représentée par Alain Delhoume, Jean-Paul Mariaud plus particulièrement chargé de ce domaine ou des adjoints (ou conseillers) en fonction des thèmes abordés.

Parmi les principales commissions, on peut citer :

- la commission des transports ;
- la commission environnement (assainissement, ordures ménagères)
- la commission développement économique (zones d'activités, aides aux entreprises) ;
- la commission grands équipements (Zénith, bassin nautique) ;
- la commission aménagement de l'espace (urbanisme, schéma de cohésion territoriale) ;
- la commission voirie et éclairage public.
- la commission solidarité cohésion sociale (habitat, gens du voyage, insertion sociale) ;
- la commission des opérations immobilières et de la gestion du patrimoine ;
- la commission des finances.

A cela, s'ajoutent des commissions réglementaires (commission d'évaluation des transferts des charges, commission des appels d'offre, etc).

L'importance des questions abordées nécessite un travail préparatoire pour que nous soyons en capacité de soulever, au sein de ces commissions, les questions qui nous concernent plus directement et d'y obtenir des réponses favorables.

On peut affirmer que Saint-Gence joue parfaitement son rôle au sein de Limoges-Métropole et que notre commune a su s'y faire apprécier et faire reconnaître le sérieux du travail qu'elle a accompli.

On peut également constater, quand on regarde la carte de Limoges-Métropole, que nous constituons avec Peyrilhac et Veyrac la partie nord-ouest de l'agglomération. Nos problèmes similaires nous conduisent à des réflexions communes avec notamment des réunions regroupant nos trois conseils municipaux.



*Des rencontres régulières entre les trois communes sœurs : Peyrilhac, Saint-Gence et Veyrac*

L'intercommunalité, c'est aussi la politique conduite en direction des enfants et des adolescents de nos trois communes dans le cadre du SIEPEA dont il est fait état par ailleurs. C'est aussi la réflexion engagée en 2009, autour de la construction d'un gymnase intercommunautaire dont le principe a été retenu dans le cadre du contrat de plan mais pour lequel il convient de trouver aujourd'hui les financements nécessaires. L'année 2010 sera celle où les décisions devront être prises.



## L'ÉLABORATION DU BUDGET, UNE COURSE À ÉTAPE RENOUVELÉE TOUS LES ANS



**Questions posées à Jean-Paul Mariaud adjoint chargé des finances.**

**Question : le budget, comme tout ce qui concerne les documents de la comptabilité d'une commune, a une image essentiellement technique, un peu rébarbative et loin des préoccupations immédiates des habitants. Peut-on expliquer simplement à quoi il sert ?**

L'équipe municipale qui a été élue s'est engagée sur un programme qu'elle se doit de respecter. Le vote des budgets va donc déterminer l'ordre de réalisation des investissements en dégagant les moyens pour les financer.

**Question : Au niveau national on dit que le vote du budget constitue l'acte essentiel de la démocratie parlementaire, qu'en est-il au niveau d'une commune ?**

Le vote du budget par le conseil municipal, habituellement au mois de mars, constitue également

l'acte principal de la démocratie locale parce qu'il concrétise de manière formelle l'engagement du Conseil dans les choix qui sont traduits dans les documents budgétaires. De même, le vote du compte administratif, adopté au cours de la même séance, est le moyen pour le Conseil de vérifier si le budget de l'année précédente a bien été exécuté conformément aux choix qu'il a effectués. C'est pour cette raison que, lors de ce vote, le Conseil est placé sous la présidence du doyen. Le vote du compte administratif permet également d'opérer l'affectation des résultats. D'une manière générale, l'excédent de fonctionnement sert en priorité à financer les besoins de la section d'investissements et, au-delà, le solde est reporté en recettes de fonctionnement pour l'année suivante. Les excédents ou déficits de la section d'investissements sont reportés sur l'année suivante.



**Question : Pour que le Conseil puisse se prononcer en toute connaissance de cause ne faut-il pas une démarche particulière qui permette une appropriation réelle par les conseillers ?**

C'est surtout une explication à chaque stade de son élaboration qui est nécessaire. Cette démarche, outre son aspect pédagogique, permet de ne pas perdre de vue que la priorité est de répondre aux besoins des habitants.

Cela commence donc par les demandes de subventions.

La réalisation des projets importants ne peut se faire qu'avec l'apport de subventions de l'Etat (dotation globale de fonctionnement), du Conseil général et autres partenaires. Les demandes de subventions doivent se faire en octobre pour l'année suivante. Il appartient donc au Conseil de valider ces demandes en fonction des priorités retenues. Le fait de demander une subvention ne signifie pas que l'opération sera forcément retenue dans le budget. Cela dépend de la réponse donnée à cette demande et des moyens financiers disponibles.

La seconde phase est le débat d'orientation budgétaire. Obligatoire dans les communes de plus de 3000 habitants, il a été institué depuis 3 ans à Saint-Gence sous une forme simplifiée. Il est possible, dès qu'on a une idée précise sur ce que sera le résultat de l'année en cours et donc des excédents ou déficits à reporter sur l'année suivante. Il se déroule en décembre ou le plus souvent en janvier, et permet au conseil de définir ses priorités et de fixer le cadre du budget à venir.

**Question : Tous les conseillers participent-ils à ces phases d'élaboration ?**

Il est nécessaire de rendre la discussion possible par des présentations les plus simples possible et faisant apparaître les enjeux principaux.

Pour cela le travail en commission des finances est essentiel.

Composée de 6 personnes, mais ouverte à tous les conseillers qui le souhaitent, elle se réunit au moins une fois avant chaque réunion du Conseil. Son rôle est de faire une présentation synthétique

des éléments d'analyse qui permet au Conseil de délibérer en toute connaissance de cause. Elle s'appuie également sur l'analyse des comptes et des différents ratios de gestion qui permettent d'avoir une idée de la situation financière de la commune comparée aux communes de même importance. Le trésorier (nouveau nom pour le percepteur) peut également apporter ses éléments d'analyse.

Lors de la réunion du Conseil où le vote du budget est à l'ordre du jour, l'adjoint chargé des finances assure la présentation des documents au Conseil. Pour rendre cet exercice le moins rébarbatif possible, des projections avec des tableaux et des graphiques, sont privilégiées.

En fait, 3 budgets sont présentés :

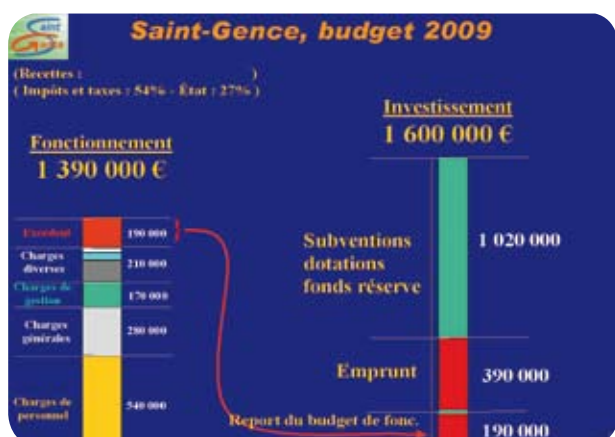
- le budget principal qui comprend une section fonctionnement et une section investissement ;
- le budget d'action sociale qui ne comprend qu'une section fonctionnement ;
- le budget annexe pour le lotissement de la Gagnerie (les budgets des autres lotissements communaux ont été soldés).

Il n'y a plus de budget assainissement dans la mesure où cette compétence est désormais exercée par Limoges Métropole.

A noter que le budget d'investissement bénéficie d'une présentation particulière dans sa forme. Elle permet de distinguer les opérations déjà engagées mais qui ne sont pas terminées (restent à réaliser) et les opérations nouvelles.

**Question : qui dit budget dit impôts locaux. Qu'en est-il du rôle du Conseil en la matière ?**

Une des tâches importantes du Conseil réside effectivement dans la fixation des taux des impôts locaux perçus par la commune (taxe d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti), la taxe d'habitation étant jusqu'en 2009 perçue par Limoges métropole. La pure logique budgétaire voudrait que les taxes perçues servent de marge d'ajustement et soient calculées à partir des besoins d'investissements à couvrir. En fait, dans une commune comme la nôtre qui ne dispose pas de ressour-



Une présentation simplifiée du budget de Saint-Gence, pour 2009



ces propres, la progression de la charge fiscale est volontairement limitée et prédéterminée et ce sont les investissements qui sont ensuite calibrés en fonction des ressources et non l'inverse. Il faut rappeler que contrairement à l'Etat, une commune ne peut pas présenter un budget en déficit.

**Question : le rôle du Conseil s'arrête-t-il avec le vote du budget ?**

Le budget fait l'objet d'un suivi très régulier de son exécution en comparant la réalité des dépenses et des recettes par rapport aux prévisions. La commission des finances prépare une synthèse de l'analyse qui lui permet d'être informée des difficultés éventuelles et de voter des décisions modificatives pour adapter le budget initial aux aléas des événements.

**Question : A plusieurs reprises, au cours de l'année 2009, il a été fait état de difficultés de trésorerie. Est-ce parce que le budget voté était insuffisant ?**

Il ne faut pas confondre le budget qui doit s'équilibrer au terme de son exécution et la trésorerie qui tient compte du rythme selon lesquelles les recettes sont reçues et les dépenses payées. Des dépenses d'investissement fortes avec des opérations conduites sous la forme de marchés (c'est notamment le cas de la construction de l'école maternelle) sont extrêmement contraignantes en

terme de trésorerie du fait de délais très courts pour payer (sinon pénalités de retard). A contrario, il a été possible, certaines années, en cas de petites opérations qui peuvent être plus facilement régulées, de clôturer le budget sans avoir à souscrire l'emprunt qui avait été budgété.

La gestion de la trésorerie constitue par conséquent, un point important de la commission des finances qui peut être amenée à valider le recours à une ligne de trésorerie.

**Question : Toutes les économies possibles sont-elles réalisées ?**

La structure de notre budget, voir le document ci-dessous, nous conduit à réduire au maximum les dépenses pour pourvoir dégager a minima des ressources, seul moyen de financer les investissements. Aussi, un des rôles de la commission des finances consiste à proposer au Conseil des solutions pour obtenir toutes les économies possibles :

- mise en concurrence des fournisseurs ;
- regroupement des achats pour bénéficier des meilleurs tarifs ;
- contrôle à priori des engagements de dépenses pour recentrer les achats sur les besoins indispensables ;
- anticiper sur l'avenir (économie d'énergie) ;
- etc.

## LA COM COM COM !



Serge Roux

**La Com Com Com ou Com3, c'est la Commission Communale de Communication !**

**La communication écrite**

Avec le bulletin municipal, la commission a toujours la volonté de limiter les dépenses d'impression de notre bulletin, nous conservons le choix d'un tirage essentiellement Noir et Blanc avec cependant des encarts couleur, en privilégiant le

texte. Ce sont les conseillers municipaux qui assemblent, paginent et agrafent les 850 exemplaires qui sont distribués chaque trimestre.

Avec Internet, nous nous sommes attachés à mettre régulièrement en ligne des informations sur le site de la commune et sur le blog relatant l'actualité, ce dernier a reçu plus de 6000 visites en 2009 ! Pas mal !



*Saint-Gence sur internet : le blog et le site de la commune*

Les journaux locaux retracent régulièrement l'actualité de la vie communale. De plus, vous avez pu lire une magnifique présentation de Saint-Gence riche et bien documentée dans la revue Pays du Limousin du mois de décembre 2009.

### La communication directe



*Rencontre avec les habitants des Charriers et des Monts*

Deux réunions publiques ont été organisées : les habitants du secteur de Senon ont été invités le 9 février 2009, ceux des Charriers, des Monts et de la Lande le 23 octobre. Au cours de ces réunions, la municipalité a présenté ses réalisations et ses projets et les participants ont pu en débattre, poser des questions et avancer remarques et propositions.

Nous avons poursuivi nos efforts pour proposer des animations diverses :

- une présentation des richesses naturelles de Saint-Gence avec des conférenciers du Conservatoire des Espaces Naturels du Limousin le 24 avril ;



*Étang et cyprès chauve, du côté de Puy-Boursaud*

- la fête de l'été avec randonnée semi-nocturne terminée par un défilé aux flambeaux, le feu de Saint-Jean et la fête de la musique, les 19 et 20 juin ;
- un concert dans l'église avec un groupe orchestral japonais dans le cadre de Cuivres en fête, le 21 août ;



*L'orchestre composé d'étudiants japonais*

- une présentation des résultats des fouilles archéologiques 2009 avec Ch. Maniquet, le 18 septembre ;
- une pièce de théâtre Knock de Jules Romain avec le Théâtre de la Couvée le 19 septembre ;



*Le Théâtre de la Couvée*

- une visite commentée de la forêt communale avec l'ONF le 19 septembre.



*La visite commentée de la forêt*

Enfin la traditionnelle cérémonie de présentation des vœux de la municipalité a été l'occasion de préparer et de projeter une vidéo où les adjoints ont fait le bilan des actions menées dans leur domaine respectif. Cette première tentative a permis de prendre conscience des difficultés techniques de l'exercice. Mais en 2010, nous vous donnons rendez-vous pour constater nos progrès dans ce domaine !



*Les vœux du maire*